



Mai 2020

La CSQ adopte un nouveau régime d'assurance collective

Réunis le 20 mai 2020 en conseil général (CG) extraordinaire, les personnes représentantes des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont approuvé à l'unanimité le résultat d'un rigoureux processus d'appel d'offres à l'égard de leur régime d'assurance collective.

« La CSQ ouvre assurément la porte à un nouvel horizon, a indiqué Luc Beauregard, secrétaire-trésorier à la CSQ et responsable politique du dossier. La Centrale a profité de ce processus d'appel d'offres pour innover et revisiter toute la structure de notre régime, lequel se veut flexible et avantageux. Ce régime répondra mieux aux besoins exprimés lors de la tournée de consultation, car il pourra s'adapter à la réalité de nos membres et de leur famille. »

SSQ Assurance choisie comme assureur

Un comité de sélection, formé de personnes élues par le CG et représentant chacune des fédérations de la CSQ concernées par le régime, a consacré plus d'une centaine d'heures, au cours des derniers mois, à l'analyse approfondie des soumissions reçues.

De longues séances d'analyse et d'échanges ont abouti à une recommandation du comité quant au choix de l'assureur et du régime. C'est finalement SSQ Assurance, actuel assureur de la CSQ, qui a été sélectionnée. La Centrale et SSQ Assurance poursuivront donc leur partenariat.

Un nouveau régime innovant, flexible et avantageux

Le nouveau régime d'assurance collective, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, est unique et pourra s'ajuster aux différentes réalités des membres de la CSQ.

- **Assurance médicaments** : les membres pourront profiter d'un régime de base obligatoire et choisir entre 4 régimes complémentaires facultatifs, lesquels peuvent se déployer en 16 scénarios de protections possibles.
- **Assurance invalidité de longue durée** : le régime maintient la protection du propre emploi jusqu'à 65 ans.
- **Assurance dentaire** : la garantie est désormais accessible à tous les membres sur la base d'un choix individuel.

Des outils pour mieux connaître le nouveau régime

À partir de maintenant, les travaux de l'équipe de la sécurité sociale consisteront à préparer la mise en vigueur du régime et à former les personnes applicatrices des fédérations affiliées sur le contenu de ce nouveau régime.

L'équipe préparera dès que possible une nouvelle version du document *Assurance collective : votre régime en un coup d'œil*. Il présentera les différents éléments du nouveau régime. Une session de formation des personnes applicatrices se tiendra à l'automne 2020.

Un microsite sera également développé au cours des prochains mois. Il proposera différents outils d'information, comme des capsules vidéo et des formations en ligne sur le régime et sur le processus d'adhésion. Des zones de clavardage seront également ouvertes en direct afin de permettre aux membres d'échanger avec les personnes conseillères du service de la sécurité sociale.

Un long processus qui en vaut la peine

C'est en octobre 2018 que la Centrale recevait le mandat d'entamer un processus d'appel d'offres pour le régime d'assurance collective de personnes. Une vaste consultation a été entreprise à l'hiver 2019 auprès des membres concernant leurs besoins en assurance.

Au mois de mai suivant, des orientations pour la préparation d'un cahier des charges ont été votées. À l'automne dernier, le conseil général approuvait ce cahier des charges à présenter aux assureurs; trois d'entre eux y ont répondu positivement avec le dépôt d'une soumission au début de l'année 2020.

Vingt mois se sont donc écoulés depuis que les syndicats affiliés à la CSQ ont clairement annoncé leurs attentes à l'égard d'un appel d'offres pour leur régime d'assurance collective de personnes. « Ce processus, qui a nécessité de longues heures de réflexion, de consultation, de validation et de travail acharné, permet aujourd'hui de livrer aux membres de la Centrale un régime unique, adapté au réseau, à l'image de leurs besoins et de notre expertise en la matière. Nous pouvons en être fiers! », a conclu Luc Beauregard.